



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 17 MAI 2021

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 1
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : 5

L'an deux mil vingt et un, le 17 mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 7 mai, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s : Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Valérie ALLAGNAT (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES, Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY ((Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs : Mme Justine BONNARD a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé(e)s : Mme Marie-Laure SALAMONE (Simandres)

Absent non excusé : Mme Christelle REMY (Communay)
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône)
M. Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône)

RAPPORT 1 : Modification de la commission permanente intercommunale Environnement, transition énergétique, agriculture – Modification de la délibération n°2020-106 du 14 septembre 2020

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **REPLACE** au sein de la commission « Environnement, transition énergétique, agriculture » Madame Katy CAPODIFFERO par Monsieur Louis DELON ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Raymond DURAND	Yvan PATIN	Gérald COSTE	Lilian CARRAS
Mathieu GAYRAL	Louis DELON	Jean-Luc SAUZE	Mireille SIMIAN

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Stéphane FAURE	Thierry GAT	Patrice LAVERLOCHERE
Denis CATHEBRAS	Isabelle LUIZET	Thierry DESCHANEL

RAPPORT 2 : Création d'un poste non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CREE** à compter du 1^{er} septembre 2021 un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour mener à bien le projet d'accompagnement d'un public non équipé de matériel informatique à titre privé ou ne maîtrisant pas son utilisation, afin de favoriser leur autonomie avec les outils et les services numériques ;
- **DIT** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;
- **DIT** que sa rémunération sera calculée, dans la limite des crédits inscrits au BP 2021 de la CCPO, par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré par la délibération n°2020-71 du conseil communautaire en date du 29 juin 2020 ;
- **DIT** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2021 de la CCPO au chapitre 012.

RAPPORT 3 : Convention PACTE du Rhône avec le Département du Rhône

Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** à la convention entre le département du Rhône et la CCPO pour la mise en œuvre du PACTE telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** des financements prévus dans cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

RAPPORT 4 : Exonération de cotisation pour les élèves du cours d'éveil musical pour le 2nd trimestre 2021

Rapporteur : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **EXONERE** de cotisation les élèves inscrits au cours d'éveil musical sur l'année scolaire 2020/2021 pour le second trimestre 2021.

RAPPORT 5 : Autorisation de signature d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Rapporteur : Monsieur Mattia SCOTTI, Vice-Président délégué au réseau des bibliothèques LiaiZon

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes un Contrat Territoire Lecture tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur les exercices budgétaires concernés.

RAPPORT 6 : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMI SEQUOIA

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué au patrimoine

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADHERE** à la convention partenariale pour la mise en œuvre de l'AMI SEQUOIA annexée à la présente délibération ;
- **PREND ACTE** des financements prévus dans cette convention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

RAPPORT 7 : Autorisation de signature d'un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux publics de voirie sur le territoire de la CCPO

Rapporteur : Monsieur Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le président à signer l'accord cadre à marchés subséquents n°2021.16.00 ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec les sociétés :

ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES 25 boulevard Pré Pommier CS 94011 38307 BOURGOIN JALLIEU Cedex
SPIE BATIGNOLLES DUMAS 840 rue de Saint Alban – BP 227 38202 VIENNE Cedex
ROGER MARTIN RHONE ALPES 254 chemin des Platières 38670 CHASSE SUR RHONE

PERRIER TP
13 route de Lyon
CS 70071
69802 SAINT PRIEST

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget BP 2021 de la CCPO au chapitre 23.

Décisions du Bureau :

- N°B10.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°206 pour une superficie totale de 30m², pour le projet de l'élargissement de la Rue Claude Brosse à Sérézin du Rhône
Montant : Euro symbolique
Propriétaire : Privé
- N°B11.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir la parcelle cadastrée section ZD n°164p sur la commune de Communay pour une surface de 4086m², pour le projet de création d'un parking de covoiturage en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France
Montant : une surface de 4086m² au prix de 0,50€/m² soit un montant total de 2043€
Société : Autoroutes du Sud de la France
- N°B12.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section AL n°155, 157 et 159, d'une surface totale de 22m², pour le projet de l'élargissement de la Rue de la Garenne à Sérézin du Rhône
Montant : Euro symbolique
Propriétaire : Privé
- N°B13.21 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°2020.23.01 pour l'aménagement de l'Ilot de la Barbandière – Lot n°1 VRD pour permettre au titulaire de remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire
Montant : aucune incidence financière
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES
- N°B14.21 : Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché n°2016.03.00 relatif au prolongement de la maintenance du copieur pour une durée d'un an, soit du 26 février 2021 au 25 février 2022
Montant : aucune incidence financière
Société : SAS AVENIR BUREAUTIQUE RHONE ALPES
- N°B15.21 : Autorisation de signer le contrat n°2021.12.00 relatif à l'aménagement d'un plateau traversant la rue Burago Di Molgora et à la requalification du chemin du Richardin à Saint Symphorien d'Ozon (2021-04)
Montant : 72 556.73 € HT soit 87 068.08 € TTC
Société : SPIE BATIGNOLLES DUMAS
- N°B16.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO d'acquérir les parcelles cadastrées section AN n° 261, 259, 255, 254, 253, pour une surface totale de 5113m², pour le projet de création d'une voie de liaison entre la rue des Verchères, la rue de la Grande Borne et la route de Ternay sur la commune de Sérézin du Rhône, déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n°69-2020-06-26-30 du 26 juin 2020
Montant : Euro symbolique
Organisme : La SIER
- N°B17.21 : Autorisation de signer l'acte permettant à la CCPO de céder les parcelles cadastrées section AE n°156, 157 et 388, pour une surface totale de 1313m², suite à la création d'une nouvelle voie communale reliant la rue Georges Brassens à la rue du Sillon sur la commune de Communay
Montant : Euro symbolique
Collectivité : Commune de Communay
- N°B18.21 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n°2020.23.02 pour l'aménagement de l'Ilot de la Barbandière – Lot n°2 Espaces verts et serrurerie pour permettre au titulaire de remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire
Montant : aucune incidence financière
Société : GREEN STYLE

- N°B19.21 : Autorisation de signer le contrat n°2021.13.00 relatif à la création d'un trottoir et à la réfection de l'accès au parking du cimetière – rue du Château à Communay (2021-05)
Montant : 38 250.72 € HT soit 45 900.86 € TTC
Société : SPIE BATIGNOLLES DUMAS
- N°B20.21 : Autorisation de signer le contrat n°2021.14.00 relatif à l'aménagement d'un passage piéton allée des Clémentières et d'un chemin piéton route de Flassieu à Chaponnay (2021-06)
Montant : 33 337.99 € HT soit 40 005.59 € TTC
Société : ROGER MARTIN RHONE ALPES
- N°B21.21 : Autorisation de signer le contrat n°2021.14.00 relatif aux travaux de voirie route de Lyon, chemin de Beyron et chemin d'Aiguebelle à Marennes (2021-07) ;
Montant : 61 081.65 € HT soit 73 297.98 € TTC
Société : SPIE BATIGNOLLES DUMAS
- N°B22.21 : Autorisation de signer un avenant de transfert dans le cadre du marché de prestations de services informatiques n°2018.09.00 suite à la fusion de la société INTERSED INFORMATIQUE avec la société C'PRO INFORMATIQUE
Montant : aucune incidence financière
Société : C'PRO INFORMATIQUE

Décisions du Président :

- N°07.21 : Signature de la convention n°1 d'attribution pour le versement d'une aide au développement des TPE avec point de vente de 1 000 €
Montant : 1000 € nets
Société : HASHTAG et AROBAS
- N°08.21 : Signature d'un contrat n°2021.09.00 pour faire appel à un cabinet de conseil pour la construction d'une stratégie d'influence du territoire de la CCPO
Montant : 11 500 € HT soit 13 800 € TTC
Société : CAP SERVICES
- N°09.21 : Signature d'un contrat n°2021.10.00 pour assurer la maîtrise d'œuvre partielle relative à la requalification de l'entrée Est de Saint Symphorien d'Ozon
Montant : 38 940 € HT soit 46 728 € TTC
Société : FOLIA
- N°10.21 : Signature de l'avenant n°1 au contrat de bail pour la location de locaux à usage d'activités de bureaux relatif à la révision triennale du loyer (coefficient de révision de 3.507%) et à l'évolution du ratio du personnel occupant les locaux pour la CCPO (81%) et pour le SMAAVO (19%)
Montant : 8 494.74 €/an révisable à compter du 1^{er} mars 2021
Locataire : SMAAVO
- N°11.21 : Signature d'un contrat de bail pour la location des locaux techniques et de services, des garages et des 17 logements du casernement de gendarmerie de St Symphorien d'Ozon pour une durée de 9 ans
Montant : loyer annuel de 216 724€ révisable triennalement
Locataires : Direction Régionale des Finances Publiques D'auvergne Rhône Alpes et Groupement de Gendarmerie du Rhône
- N°12.21 : Signature d'un contrat n°2021.11.00 pour mettre en place un dispositif permettant l'interconnexion entre les applications métiers des ressources humaines Berger Levrault et Net-Entreprises afin de sécuriser et faciliter le téléchargement et la télétransmission de données confidentielles pour une durée de 3 ans
Montant : 59 € HT/an soit 70.80 € TTC/an pour l'utilisation du connecteur « BL Connect Données Sociales »
99 € HT soit 118.80 € TTC pour la mise en service du connecteur « BL Connect Données Sociales »
Société : BERGER LEVRAULT

Saint Symphorien d'Ozon

Le 21/05/2021

Pierre BALLELIO

Président

